

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 15/04/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 09h26

Codes postaux concernés : 5537

Origine de l'interruption

= Tempête

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 09h26

Justification de la durée de l'interruption

= Les fortes intempéries et principalement les vents violents dus à la tempête qui a touché la Wallonie, ont occasionné de très nombreux incidents sur le réseau dont des chutes d'arbres sur nos installations.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Chute répétée de branches d'arbres sur le réseau de distribution aérien rural

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 15/04/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.